

Council of Europe  
Conseil de l'Europe



502  
96/2449



**Congress of Local and Regional Authorities of Europe**

**Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe**

Strasbourg, le 14 juin 1996

S:\delai.cm\session\rapport3.5f

CG (3) 5

Partie II

**TROISIEME SESSION**

**(Strasbourg, 2-4 juillet 1996)**

**RAPPORT**

**sur**

**Chômage/Emploi, activités et professions nouvelles -  
enjeux et perspectives de la dimension locale**

**(Florence, 9-10 mai 1996)**

**Rapporteur: Mme Patrizia DINI (Italie)**

En 1994, notre Congrès a créé un Groupe de travail sur "Chômage/emploi: activités et professions nouvelles". Le Groupe a été chargé de procéder à une analyse de la situation actuelle mais aussi d'explorer, si possible, quelques voies nouvelles permettant d'échapper au dilemme classique chômage/emploi et de présenter quelques suggestions ou propositions d'action.

Le Groupe était composé de MM. Bauer (remplacé ensuite par Mme Scholle), Edlinger, Kyne, Morgan, Mme Tolonen, M. Adamczyk, pour la Chambre des Pouvoirs Locaux et de MM. Grimm, Mihaesi, Suaud et moi-même, pour la Chambre des Régions.

Lors de sa première réunion (Florence, 19 décembre 1994), le Groupe m'a confié la Présidence et m'a chargée d'être rapporteur. Le Groupe s'est attaché à définir une stratégie pour aborder convenablement le problème posé. Il a mis en connexion les différents aspects de la mutation économique que vivent actuellement l'ensemble des pays européens avec l'innovation, les nouvelles technologies, la formation de l'avenir, notamment celle pour les jeunes. En particulier, le Groupe a mis l'accent sur le concept de "nouveau" et son appréhension par les pouvoirs publics et la société civile tout entière. Il a estimé qu'il fallait organiser une conférence internationale pour confronter les expériences faites et les politiques menées par quelques régions et villes d'Europe.

Lors de sa deuxième réunion (à Paris, le 27 octobre 1995), le Groupe a accueilli favorablement l'offre de la Région Toscane et en particulier du Conseil Régional, d'accueillir une conférence internationale à Florence, et a adopté un premier projet de programme.

Après quelques changements de date, la conférence s'est finalement tenue à Florence les 8 et 9 mai 1996.

Je tiens ici à remercier tous les collègues du Groupe de travail et du Congrès qui m'ont épaulée et aidée pendant toute la durée des travaux préparatoires et qui ont surtout activement participé en qualité de rapporteurs à la Conférence. Mes remerciements s'étendent bien sûr avec reconnaissance à tous les autres rapporteurs et intervenants qui ont contribué à rendre la conférence très intéressante et vivante.

\*

\* \*

Dans son discours d'ouverture, prononcé à la suite de l'intervention du Maire de Florence, M. Mario Primicerio, qui a accueilli les participants à la conférence et qui a précédé celle de M. Paolo Fontanelli, responsable de l'emploi à la Région Toscane, Mme Olga Bennett, Vice-Président du CPLRE a parfaitement bien encadré les travaux de la conférence qui ont été assidûment suivis par environ 120 participants.

**Mme Bennett** a souligné combien l'Europe est actuellement marquée par une crise profonde du statut du travail et du travailleur, qui se manifeste à l'intérieur de la constellation des activités humaines par l'émergence d'un chômage important, qui frappe la plupart des pays de la grande Europe. Le travail disponible sous la forme "d'emplois" traditionnels semble se raréfier de plus en plus et risque de condamner à l'"inactivité" des groupes de plus en plus importants de la population: jeunes, femmes, travailleurs peu qualifiés et ainsi de suite.

Les responsables politiques et les citoyens commencent à se préoccuper sérieusement de cette évolution. Les institutions internationales aussi<sup>1</sup>.

Si les explications techniques du phénomène s'affinent constamment, les solutions envisagées se cumulent d'une façon pas toujours cohérente.

La richesse cependant augmente, d'une façon modeste, certes, mais constante, dans la plupart des pays. Nous sommes placés alors devant une contradiction fondamentale que certains estiment pouvoir résoudre grâce à une redistribution de l'emploi et/ou du revenu.

Cependant, les changements technologiques actuellement profonds et rapides, qui font dire à certains que nous sommes peut-être à la veille d'une véritable mutation d'époque caractérisée par une nouvelle façon de produire, la mondialisation des échanges, celle des capitaux, demandent une réponse plus vigoureuse.

Ainsi, certains proposent d'aborder la question de l'emploi et du chômage par la création d'un "revenu d'existence ou de citoyenneté" qui aurait le mérite de libérer l'"activité". D'autres attirent l'attention sur les emplois de proximité, la création d'entreprises d'insertion, d'entreprises d'utilité publique ou d'entreprises ayant pour but l'emploi stable ainsi que sur un quatrième secteur d'activités socialement utiles mais pas encore reconnues, car jusqu'à maintenant elles ne sont pas solvables.

Tous ces aspects et d'autres encore parmi ceux évoqués par Mme Bennett n'ont pas été directement abordés par la conférence mais ils étaient indiscutablement en toile de fond de toutes les contributions et discussions, pendant toute la durée de la conférence.

Quelques points fondamentaux du discours prononcé par Mme Bennett sont ici à souligner:

- l'avenir de l'emploi et du travail, voire de l'activité humaine va rapidement devenir une question centrale au-delà de tout clivage politique traditionnel. C'est une question qui par conséquent est tout autant susceptible de diviser que de rassembler les gens;

---

<sup>1</sup>Cf. le Livre Blanc de la Commission des Communautés européennes sur "Croissance, compétitivité, emploi" de 1993 (Rapport Delors), les Conclusions du Conseil Européen de Essen (décembre 1994), de Madrid (décembre 1995) et de Florence (juin 1996), une Etude de l'OCDE sur l'emploi (à partir de 1994), les rapports annuels du BIT sur l'emploi dans le monde, les conférences des Ministres européens du travail du Conseil de l'Europe (la dernière a eu lieu à Malte fin 1993), les conclusions de la conférence du G7 sur l'emploi (Lille, 2 avril 1996), etc.

- dans les conditions actuelles de nos styles et conditions de vie, le travail et l'emploi se manifestent comme un droit fondamental de l'individu. Si l'emploi assure un revenu, sans revenu il est impossible de vivre convenablement. Notre citoyenneté alors s'estompe graduellement. En revanche, avec un revenu convenable, nous pouvons concevoir et promouvoir des "activités" de toute sorte et devenir, si nous le souhaitons, des citoyens actifs;
- pour comprendre la signification à la fois humaine et politique du chômage, de l'emploi, du revenu et de l'"activité", nous devrions nous pencher sur les conditions de vie de ceux qui en sont privés. Le CPLRE avait déjà ouvert la voie en examinant les conséquences politiques de la perte d'emploi ou de ressources suffisantes pour vivre dignement<sup>2</sup>;
- il faut un changement d'optique et de politique: pour combler les brèches de l'existence que sont l'absence d'emploi, de revenu, de logement, d'instruction et de formation qui aboutissent à la précarité et à la misère, nous devons ouvrir nos institutions à ceux qui, en tant qu'assistés, en sont exclus. Contre l'exclusion, la citoyenneté, contre l'assistance, la solidarité;
- les principes de subsidiarité et de proximité sanctionnés dans la Charte européenne de l'autonomie locale signifient que les pouvoirs locaux et régionaux ont le devoir d'intervenir et d'agir, certes avec l'appui de la société civile tout d'abord mais aussi de l'Etat et des institutions européennes, lorsque les processus sociaux qui mènent au chômage, à l'absence de ressources ou de logement, à la pauvreté, à l'exclusion, et finalement à l'instabilité, mettent en cause les droits fondamentaux des citoyens.

\*  
\*   \*  
\*

Après les allocutions d'ouverture, sous la présidence de Mme Olga Bennett, trois rapporteurs ont présenté une introduction à la conférence.

**M. Xavier Godinot**, économiste, directeur de l'institut de recherche et de formation du Mouvement international ATD Quart Monde (Bruxelles), a ouvert la séance avec un rapport, très remarqué, sur "Chômage de masse ou pleine activité pour tous: quels choix pour l'Europe?" Il a souligné tout d'abord que l'extension du chômage et de la grande pauvreté en Europe constitue un défi aux idéaux et libertés fondamentales que veut promouvoir le Conseil de l'Europe.

---

<sup>2</sup>Résolution 243 (1993) sur "Citoyenneté et grande pauvreté: la Déclaration de Charleroi", Résolution 244 (1993) sur "Le droit au logement et sa mise en oeuvre par les autorités locales et régionales" et Déclaration de Nottingham, conclusions de la Conférence sur "Santé et citoyenneté, l'accès aux soins des plus démunis en Europe" (Strasbourg, février 1996).

Certes, la CPLRE avait déjà abordé la question de l'emploi par le passé (cf. notamment les Résolution 145 et 178). Cependant, le contexte actuel est radicalement différent et la façon d'élaborer le problème doit aussi changer. A cet égard, je signale les résultats du séminaire de Stockholm organisé à l'initiative de mes collègues Mmes Farrington et Lund sur "Combattre le chômage par la formation professionnelle: le rôle de la ville" (1993).

Les modèles européens de développement sont remis en cause, mais leurs performance en matière de lutte contre le chômage et la pauvreté restent contrastées. Le capitalisme anglo-saxon, en abaissant le coût du travail, est plus efficace dans la lutte contre le chômage, mais le paie d'une augmentation importante de la grande pauvreté. Le capitalisme rhénan se caractérise par des niveaux de chômage et de protection sociale élevés. Les économies en transition des pays de l'Est commencent seulement à sortir d'une récession qui a fait exploser la pauvreté et la misère. Aucun de ces modèles n'est venu à bout de la grande pauvreté.

L'histoire séculaire de la pauvreté en Europe est porteuse d'enseignements pour aujourd'hui. Ni la croissance économique, ni le plein emploi ne sont des conditions suffisantes pour éradiquer la misère, si certains restent trop faibles pour se coaliser et défendre leurs intérêts collectifs, et s'ils restent considérés comme inutilisables en raison d'un long passé de pauvreté.

Les plus pauvres peuvent-ils être employés dans l'économie d'aujourd'hui, et à quelles conditions? Plusieurs expériences sont examinées successivement: les ateliers de promotion professionnelle et les entreprises d'insertion, l'insertion des plus défavorisés dans des entreprises classiques, la création de parcours d'intégration professionnelle de longue durée débouchant sur la qualification et l'emploi, la création de nouveaux emplois de proximité. Ces expériences sont riches d'enseignements, et montrent à quelles conditions les plus défavorisés peuvent être employés dans l'économie moderne. Mais les critères de convergence du Traité de Maastricht ont été conçus pour faciliter l'union économique et monétaire, pas pour lutter contre le chômage et la grande pauvreté. L'Union Européenne paie aujourd'hui ses contradictions, et les plus faibles en font les frais.

En conclusion, la contribution des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe à un modèle de développement plus respectueux des droits de l'homme est évoquée en six points d'application:

- connaître et faire connaître l'évolution des précarités et de la grande pauvreté;
- mettre en oeuvre des plans globaux contre les précarités et la grande pauvreté, prenant en compte l'indivisibilité des Droits de l'Homme;
- dans la connaissance comme dans l'action, mettre en oeuvre un véritable partenariat avec les familles les plus pauvres;
- être des employeurs exemplaires;
- contribuer à modifier le cadre national et international de l'action publique;
- participer à la lutte contre la misère dans le monde.

M. Pierre **Reniers**, pour l'Association internationale des quartiers en crise (Bruxelles), a ensuite présenté un tableau de l'économie sociale dans les quartiers en crise.

Après avoir rappelé l'avis du Comité des Régions de l'Union Européenne sur "Le développement urbain et l'Union Européenne" et la position de l'OCDE quant aux

quartiers en difficulté, M. Reniers a présenté les "approches intégrées" de développement urbain fondées sur une typologie des quartiers en crise (approches globale, transversale, territoriale, élaboration des projets concrets, contractualisation).

Dans un tel contexte, la stratégie économique doit s'entourer de précautions méthodologiques et bien cibler ses objectifs (par ex. inscrire la question dans une dynamique régionale, reconnaître l'importance de l'économie locale...).

L'identification de nouveaux besoins passe par une prise en compte du tissu local par les entreprises et par la reconnaissance sociale en tant que facteur d'insertion. De nouvelles possibilités d'emploi se dessinent dans les domaines repérés par le Conseil de Essen de l'Union Européenne (décembre 1994).

Après avoir souligné l'exemple de Rotterdam (quartier de Charleroi), mentionné les nouvelles méthodes de gestion publique (entrepreneurs sociaux, médiateurs) et indiqué les sources des moyens financiers (ex. collecte d'épargne réinvestie dans les quartiers, entreprises d'insertion, Régies de quartiers...) M. Reniers a formulé les recommandations suivantes:

- les "entrepreneurs" de quartier provoquent la mise en réseau des acteurs locaux,
- procurer les moyens financiers (aux Etats-Unis il existe le "Community Reinvestment Act"),
- promouvoir l'économie sociale au delà de l'occupationnel.

Mme Martine Egelé a présenté le point de vue de la Fédération internationale des Centres Culturels et communautaires (Section Europe, Strasbourg).

Dans l'introduction de son rapport, Mme Egelé, après avoir exploré les dimensions politiques, morales et économiques de l'insertion, estime que l'action auprès des individus et l'action sur le milieu constituent les deux facteurs préalables à toute discussion portant sur ces nouvelles activités et les nouvelles formations.

Si les crises et les échecs peuvent nous apprendre quelque chose, il conviendrait alors de reconnaître que l'amélioration des formations-qualifications passe alors par la participation de l'individu acteur de sa formation dans un emploi, d'une part, et la création d'un nouveau cadre de référence, d'autre part (redistribution des nouvelles formes d'apprentissage formel et informel à partir d'initiatives centrales/locales, les relations entre les centres de formation et les entreprises et celles entre formations initiales et formation continue).

La réflexion sur les nouvelles activités amène Mme Egelé à examiner les concepts de travail, de plein emploi, de pleine activité et de multi-activités. Elle en conclut que, si la notion d'activité est plus large que celle de travail, il convient de réinterpréter le travail comme source d'accomplissement et de lien social. Ceci étant, dans les trois types d'économie (économie publique, économie solidaire et économie marchande), il y a une démarche à accomplir pour faire éclore, déterminer et gérer de nouvelles activités. La nature des activités nouvelles peut d'ailleurs être d'ores et déjà esquissée: services aux particuliers et aux entreprises, prestations ou sous-traitance à destination des collectivités locales ou organismes

sociaux, ou à la personne.

L'Europe peut-elle s'avérer un support adéquat pour la mise en oeuvre d'une politique des activités nouvelles? L'Europe a-t-elle la capacité de s'adapter à un monde en mutation et de jouer la carte de l'innovation? Dans la dernière partie de son exposé, Mme Egelé s'attache à développer les dimension du "service de proximité" et la place des associations dans le développement des activités et professions nouvelles en Europe.

\*  
\*      \*

Avant de présenter les études de cas qui ont été examinées à Florence, il convient de mentionner brièvement la contribution écrite que la Commission de l'Union Européenne a fait parvenir aux participants à la Conférence sur "La place des initiatives locales de développement et d'emploi dans la stratégie européenne de l'emploi". La Commission rappelle ainsi les principaux messages politiques du Livre Blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi ainsi que la stratégie mise au point à Essen (décembre 1994), fondée sur une approche coordonnée des politiques macro-économiques et structurelles et la mise en oeuvre par les Etats membres de l'Union de programmes pluriannuels de l'emploi. Parmi les priorités retenues par le Conseil de l'Union, figure l'encouragement aux initiatives locales de développement et d'emploi. Cette priorité résume les travaux menés par la Commission sur l'aspect local du développement et les nouveaux gisements d'emploi. Ces travaux ont porté sur les expériences de développement endogène, la dimension locale du développement de l'emploi (notamment le programme LEDA) et les nouveaux domaines de croissance de l'emploi. En effet, une enquête publique en 1995 a identifié 17 domaines de création d'emplois correspondant à la couverture de nombreux besoins de la société européenne (répartis en 4 grands secteurs: les services de la vie quotidienne, les services d'amélioration du cadre de vie, les services culturels et de loisirs, les services d'environnement).

Les initiatives locales de création d'emplois, se trouvent aujourd'hui au centre de nombreux débats. Il s'agit notamment de libérer l'ensemble de leurs potentialités: c'est ce à quoi s'est attelée la Commission européenne qui a adressé (juin 1995) au Conseil et au Parlement européen une communication sur "Une stratégie européenne d'encouragement aux initiatives locales de développement et d'emploi". Cette communication identifie les obstacles structurels qui retardent ces initiatives et fait des propositions pour y remédier. La Commission entend aussi promouvoir l'expérimentation et l'échange de bonnes pratiques et propose d'orienter les ressources des Fonds structurels communautaires.

Parmi les documents distribués aux participants à la Conférence de Florence, il y avait aussi un Avis, intéressant, du Comité Economique et Social des Communautés Européennes, qu'il est impossible de résumer dans ce contexte. On peut aussi mentionner que le Président de la Commission a présenté au Conseil européen de Turin (29 mars 1996), une initiative en faveur d'un "Pacte de confiance européen pour l'emploi, la croissance et la compétitivité". Le prochain Conseil de Florence (21 et 22 juin 1996) devrait accorder la plus grande importance à la discussion de cette question.

\*  
\*      \*

## Etude de cas Politiques d'innovation et actions pilotes

Les études de cas ont été divisées en trois groupes. Il s'agit de neuf expériences de villes et régions européennes qui avaient l'ambition de couvrir d'une façon suffisamment représentative à la fois l'ensemble du territoire de l'Europe occidentale et de l'Europe centrale, sinon orientale et une gamme de politiques et d'actions dans des domaines très variés.

Les exposés des rapporteurs ont souvent été complétés par les interventions des participants et par le jeu des questions/réponses. Ne pouvant pas résumer convenablement ici cette énorme masse de données, je me bornerai à attirer l'attention sur quelques aspects qui me semblent particulièrement intéressants, en espérant de donner ainsi l'envie à mes lecteurs d'aller consulter les originaux.

Le premier groupe d'expériences s'est déroulé sous la présidence du collègue **Bernard Suaud** (France).

Tout d'abord, j'ai moi-même présenté "les autoroutes de l'information" en **Toscane**. Mon rapport visait en premier lieu à définir un cadre de référence, en examinant les interactions entre les hautes technologies, le développement régional, les petites et moyennes entreprises et l'apparition de nouvelles compétences professionnelles. Dans un deuxième temps, ce cadre a été mis à l'épreuve du contexte toscan ainsi que de la province de Florence. Enfin, j'ai présenté l'infrastructure télématique de la Toscane et les politiques mises en oeuvre par la Région pour faire de cette infrastructure un facteur de développement. Si quelques conclusions spécifiques m'ont permis d'énumérer les problèmes en suspens et les perspectives de recherche, je peux dire maintenant, à la lumière des résultats de l'ensemble des travaux de la Conférence, que le débat n'est pas encore clos entre les esprits pessimistes et les esprits optimistes quant aux conséquences de l'introduction accélérée des nouvelles technologies de l'information et de la communication, pour l'occupation, le travail, les activités humaines, la société tout entière. C'est pourquoi j'estime, comme d'ailleurs d'autres participants à la Conférence, que tous les pouvoirs publics, quel que soit leur niveau, devraient essayer d'aboutir à une vision claire des infrastructures technologiques de l'avenir et créer des organes de réflexion chargés d'expérimenter des applications socialement utiles.

Le conseiller **John Morgan**, ancien Président de la CPLRE, nous a ensuite présenté l'action déployée par le Conseil de la **Vallée de la Test** (Royaume-Uni), pour la création d'emplois et de richesses. D'emblée, il a posé la question suivante: comment une petite zone rurale peut-elle attirer de nouvelles entreprises face à la concurrence des grands centres urbains? S'il n'y a pas de réponse unique à cette question, l'adoption concertée d'un certain nombre de politiques est néanmoins susceptible de porter des fruits. Parmi celles-ci, je rappelle la mise à disposition de locaux commerciaux de petites dimensions et de terrains liés à la création d'emplois, une action systématique d'assistance et de conseil, une attention particulière accordée à l'importance économique du tourisme, aux emplois de bureau et au

secteur des services, au commerce de détail, aux communications, au marketing, à la formation et au soutien de l'économie rurale. Mais un élément qui me semble essentiel et qui explique à mon avis la réussite des politiques menées dans la Test Valley (où le taux de chômage est de 3,2%), est l'élaboration d'un plan de développement local couvrant un large éventail de questions et de politiques. Son élaboration dure deux/trois ans et la population, consultée, peut intervenir à chaque étape dans les politiques du Conseil de district. Le plan sert de cadre pour le développement ou le redéploiement et constitue un facteur de sécurisation important pour les acteurs de la vie économique. Une stratégie de développement économique est publiée chaque année et des études régulières ainsi que des mises à jour sont réalisées pour évaluer les résultats et la viabilité des plans.

Personnellement, j'estime qu'il s'agit d'une méthode qui marie l'efficacité à l'esprit de citoyenneté et qui mérite, par conséquent, d'être connue dans les détails pour être élargie à d'autres contextes géographiques, ruraux et urbains. Elle a d'ailleurs inspiré les débats ainsi que les orientations de la Conférence de Florence.

M. Karl Christian **Zahn**, Maire de **Dorsten** (Allemagne) et membre du Congrès, nous a présenté la société municipale de réinsertion professionnelle comme un moyen d'accéder au marché du travail primaire. Après avoir rappelé la signification humaine de l'inactivité forcée de groupes importants de population, il a attiré notre attention sur les conséquences de cette situation pour la démocratie et les libertés. C'est pourquoi la politique municipale de l'emploi doit être l'objet premier des communes et régions. "Chaque chômeur est un chômeur de trop, car les chômeurs sont nos concitoyens" a-t-il déclaré. Je partage totalement ce point de vue.

Or, cette intervention des villes et des régions est basée en Allemagne sur un principe de base: "du travail plutôt que l'aide sociale" et sur la distinction entre le marché du travail primaire (c'est-à-dire de l'économie de marché) et le marché secondaire des sociétés de réinsertion professionnelle. Au fil des années, on a cependant estimé qu'il était opportun de ne pas laisser aux services sociaux municipaux le monopole de la création d'emplois, et qu'il fallait éviter que le développement du marché secondaire n'entraîne la suppression d'emplois sur le marché primaire. C'est pourquoi la meilleure façon d'éviter tout conflit entre les deux est de faire participer les entreprises qui opèrent sur le marché primaire aux organes de surveillance et de conseil de sociétés de réinsertion professionnelle. Depuis deux ou trois ans, celles-ci ont commencé à suivre un modèle dit "Start", importé des Pays-Bas, qui repose sur le principe du louage de main-d'oeuvre - il s'agit de chômeurs de longue durée qu'elles forment - aux entreprises du secteur primaire.

Le même but, c'est-à-dire mettre en relation les travailleurs des sociétés de réinsertion avec les entreprises du marché primaire, est poursuivi dans le cadre d'associations de soumissionnaires formées par la société municipale de réinsertion et des entreprises du marché primaire.

Certes, des critiques sont formulées vis-à-vis de l'un ou de l'autre de ces deux systèmes, notamment par les agences d'intérim et par les entreprises soumissionnaires du marché primaire. En outre, nous n'avons pas encore de données fiables quant au degré d'intégration définitive dans le marché du travail primaire des salariés des entreprises de réinsertion professionnelle. A ces critiques et à ces difficultés, les maires ont appris

rapidement à réagir: si aucune méthode de lutte contre le chômage n'est parfaite, aucun système économique de marché éprouvé ne s'en trouvera anéanti par les tentatives des pouvoirs publics de réintégrer dans le marché du travail les exclus de la société. Au contraire, un accroissement du chômage peut sérieusement menacer notre organisation du marché, fondée sur la démocratie et l'Etat de droit.

Il va sans dire que je partage cette conviction et que j'admire cette détermination.

Le deuxième groupe d'expériences s'est déroulé sous la présidence du collègue Rudolf Edlinger (Autriche).

M. Manuel **Borrvalho**, représentant de l'Association nationale des municipalités portugaises, a ouvert la séance en nous présentant les "Tapis de **Arraiolos**, Alentejo".

Après avoir retracé l'histoire de ce produit et de sa manufacture, M. Borrvalho a souligné les efforts récemment entrepris visant à revaloriser cette production, à créer des emplois et à promouvoir le travail exécuté par les brodeuses. Les trois aspects sont en effet liés.

En 1986, Arraiolos comprenait huit établissements employant 2 365 tapissières. Pour l'ensemble du Portugal on estimait à environ 15 000 le nombre des brodeuses employées.

En 1989, s'est constituée la première Association des fabricants de tapis d'Arraiolos de la municipalité: 20 entreprises sur 23 sont membres de cette association. On étudie actuellement la création d'un musée/centre pour les tapis d'Arraiolos.

En 1996, dans la municipalité d'Arraiolos, 23 entreprises emploient 400 ouvrières tapissières, alors que pour l'ensemble du Portugal on estime à environ 50 000 le nombre des tapissières employées.

En dépit de l'existence de gros problèmes non encore réglés liés au statut du travail et à la rémunération, cette expérience prouve que les métiers traditionnels recèlent de grandes potentialités, surtout lorsqu'ils sont rattachés à des produits qui ont un passé et un profil déterminés.

M. Luc **Laurent**, Directeur Général du Fonds du logement des familles nombreuses de **Wallonie** (Belgique), nous a présenté quelques initiatives pour l'accès au logement et la création d'emplois, notamment à **Charleroi**.

Après avoir examiné l'impact de la réduction de l'emploi sur l'accès au logement en Belgique, M. Laurent s'est d'abord penché sur le logement comme facteur d'emploi. Il existe en effet un énorme patrimoine immobilier dégradé dont la conservation, la rénovation et l'entretien sont à concevoir comme sources d'activité, de formation et d'emploi accessibles à des personnes au départ peu formées. De nombreux acteurs de terrain font pression sur les pouvoirs publics et recherchent des formules nouvelles: auto-construction, auto-rénovation, bail à réhabilitation. Les initiatives ponctuelles, locales, sont multiples et se développent partout en Europe d'un façon spontanée.

Mais qu'en est-il plus précisément en Wallonie et à Charleroi? Les différentes initiatives prises peuvent, selon l'approche adoptée, être classées comme suit:

- développer des chantiers de rénovation en vue simultanément de créer du logement et de donner l'opportunité de formation sur chantier. La Région Wallonie finance un programme d'acquisition, rénovation, transformation et création de logements. A Charleroi, les projets d'assainissement de fiches industrielles et urbaines sont utilisés comme lieu de formation et d'insertion;
- favoriser des trajectoires de réinsertion professionnelle par le développement des qualifications dans les techniques de la construction (à Charleroi);
- favoriser la location de logements par des propriétaires privés.

En conclusion, il s'agit d'articuler logement, formation, emploi et service.

Ces quatre éléments sont d'ailleurs à la base du programme IGLOO soutenu par le CECODHAS, la FEANTSA et la CES<sup>3</sup> comme nous l'a immédiatement après expliqué Mme Catherine **Parmentier**, Secrétaire Général de la FEANTSA (Bruxelles), qui vise la mise sur pied de projets locaux intégrés pour les personnes en situation d'exclusion en milieu urbain, la création de comités locaux ou régionaux de suivi, contrôle et évaluation avec les trois partenaires fondateurs, et un travail de recherche et de réflexion par le biais de comités de soutien nationaux et du groupe de pilotage européen.

Les participants auront surtout retenu de cette dernière intervention que le programme IGLOO pourrait être un moyen concret pour donner suite à la Résolution 244 (1993) de la CPLRE sur le droit au logement et les conditions de sa mise en oeuvre par les autorités locales et régionales.

**M. Franciszek Kadzik**, Directeur de la Fondation des programmes d'assistance aux projets agricoles à **Nowy Sacz** (Pologne), nous à présenté la gestion des ressources en main-d'oeuvre dans les régions rurales surpeuplées du **sud-est de la Pologne**.

Après avoir esquissé un tableau d'ensemble de l'agriculture en Pologne, il nous a décrit la situation des 207 communes du sud-est de la Pologne. Si cette partie de la Pologne a une agriculture moins productive que les autres régions et une surpopulation rurale, elle présente par ailleurs des atouts considérables: des espaces vierges, des sources minérales et thermales, des paysages pittoresques et un folklore original. Ainsi, l'agrotourisme et le tourisme équestre sont une source d'activités potentielles et de richesse. Comme aussi les forêts, les montagnes et l'eau pure des plateaux des Carpates. L'agriculture intégrée et la production horticole, une meilleure utilisation des sols et de la main-d'oeuvre (notamment pour la production, la vente et la distribution de petits fruits), constituent un deuxième atout non négligeable de la région.

---

<sup>3</sup> Respectivement: Comité européen de coordination de l'habitat social, Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri, Confédération des syndicats.

Il n'en reste pas moins que de nouvelles entreprises devront être créées dans tout le sud-est de la Pologne. Le concept de développement rural multiforme semble être le mieux adapté à la situation de cette région. Certes, l'aide de l'Etat est nécessaire dans ce domaine (crédits à l'investissement, information, réduction d'impôts), comme dans les autres mentionnés plus haut, mais les collectivités locales pourront faire beaucoup, si avec leurs populations elles choisissent des axes de développement. Chaque commune devra définir un plan stratégique en se dotant d'un centre chargé d'encourager le développement économique, de coordonner les initiatives, de promouvoir les produits et services locaux. La volonté d'agir se manifeste dans plusieurs communes. Il faudrait aussi la mise en oeuvre d'un programme spécifique global.

Cette expérience confirme l'intérêt, déjà souligné par ailleurs, pour une démarche de développement des activités conçues et mises en oeuvre avec les populations, à partir des plus petites circonscriptions territoriales. A suivre.

Le troisième groupe d'expériences a rassemblé, sous la présidence de M. Karl Christian **Zahn** (Allemagne), les représentants de trois capitales européennes.

Le Maire de **Budapest** et Vice-Président du CPLRE, M. Gabor **Demszky** a axé son intervention sur le programme de formation professionnelle.

Actuellement, la Hongrie est soumise à un processus de modernisation économique qui se déroule dans le contexte d'une crise économique profonde.

Depuis 1993/1994, le chômage, qui avait atteint, avec le passage à l'économie de marché, un taux de 13%, à commencé à baisser pour atteindre maintenant 10,3%. Ce chômage frappe surtout les travailleurs peu qualifiés et il est plus élevé dans les villages que dans les villes. La capitale enregistre un taux de 5,3%. En effet, Budapest est entrée rapidement dans l'ère post-industrielle. 30 000 des 56 000 chômeurs de Budapest sont des chômeurs de longue durée. Parmi ceux-ci, 11 000 ne bénéficient d'aucune allocation.

En dépit du fait que la question du chômage est traitée au niveau central et que les indemnités sont distribuées par les municipalités d'arrondissement, la Ville de Budapest entend jouer un rôle en la matière. Elle le fait en formulant des propositions aux organes de l'Etat et aux Maires d'arrondissements. En outre, la Ville, par la réforme de la formation professionnelle, veut préparer les jeunes au marché du travail. La prévention du chômage de la jeunesse passe par la formation secondaire, la formation générale, l'acquisition du savoir de base dans un groupe déterminé de métiers et la préparation d'une spécialisation professionnelle ultérieure. L'enseignement professionnel pratique doit être réalisé en coopération avec les organisations économiques, surtout les petites et moyennes entreprises. Des programmes de formation spéciaux sont conçus pour la jeunesse défavorisée. La capacité de formation des lycées professionnels doit être augmentée. Mais, surtout, la Capitale souhaite créer de plus en plus un environnement favorable aux entreprises, de façon à assurer un développement dynamique et à favoriser la réduction du chômage.

Il s'agit d'un programme véritablement compréhensif et ambitieux, et je souhaite que la Ville le mette en oeuvre pour servir de modèle à d'autres grandes Villes d'Europe.

M. Rudolf **Edlinger**, conseiller de la Ville de **Vienne** (Autriche), chargé des finances et de la politique économique, nous a présenté le "Fonds de soutien des salariés de Vienne".

La capitale autrichienne est actuellement un pôle d'attraction économique. Le taux de chômage (5,5% en 1995) y est cependant plus élevé que la moyenne nationale (4,6%). Les mutations structurelles et la rationalisation de l'économie obligent la Ville à donner une impulsion à l'emploi. Un tiers du budget de 1996 va directement à l'économie sous la forme d'investissements, de contrats ou d'aides publiques, ce qui permet de garantir entre 40 000 et 45 000 emplois. Mais la Ville a de plus en plus recours à une politique de l'emploi proprement dite, ce qui implique une coordination de tous les niveaux et de tous les responsables, car la politique de l'emploi est du ressort de l'Etat fédéral.

Le Conseil municipal a créé, en 1995, un fonds de soutien des salariés qui veut offrir une aide aux personnes menacées de chômage et aux chômeurs (aide à la formation initiale et continue des salariés en vue d'améliorer la qualification professionnelle et l'intégration/réintégration dans le marché du travail surtout des femmes, des salariés âgés et des travailleurs peu qualifiés; soutien des structures de formation et de projets d'orientation, de qualification et d'emploi socio-économique, etc.).

Le Fonds interviendra à l'occasion de mesures d'assainissement, de cessation d'activité, de faillites et de difficultés structurelles par la création, en coopération avec des entreprises, de "fondations du travail". Celles-ci financent des mesures de reconversion ou de formation pour les salariés (fondations d'entreprises, de faillite, sectorielles et régionales).

60% des 440 personnes dont le Fonds s'est occupé dans la deuxième partie de 1995 ont repris une activité professionnelle. En 1996 le Fonds devait faciliter la reconversion de 1 500 salariés. Deux objectifs clé pour cette année: la reprise de l'activité professionnelle par les femmes et l'encouragement de la formation.

Les organes du Fonds comprennent, outre la Ville, des représentants des institutions centrales et de tous les partenaires sociaux.

Personnellement, j'ai été très frappé surtout par l'aspect prévention de l'action du Fonds: l'intervention précède ou en quelque sorte anticipe le problème. Un exemple à méditer.

La responsable du service Jeunes/Emploi de la Ville de **Helsinki**, Mme E. **Onniselka**, nous a présenté le programme pour l'emploi des jeunes de sa ville.

La solution la plus courante consiste à offrir aux jeunes sans emploi de la ville (8 000 jeunes de moins de 25 ans, avec un taux de chômage de 30%) un travail de six mois au sein d'un réseau spécial qui offre un grand nombre d'emplois urbains. Ainsi, 1 700 jeunes bénéficient de ce système, pris en charge paritairement par la Ville et l'Etat.

Pour les jeunes à qui cela ne convient pas ou qui ne sont pas intéressés, la Ville a créé de nombreux ateliers, des écoles de production et des projets spéciaux articulés autour d'un thème particulier. Ainsi "l'Atelier Bleu" propose l'art dramatique et le théâtre, la cuisine, la gestion d'un café, le recyclage de textile et la réparation de vêtements. L'Atelier Média vise la production de programmes télé/radio, la rédaction d'articles, l'informatique.

Une foule d'ateliers plus petits opèrent sur la même base (six mois de formation).

Mais la Ville organise aussi des formations accélérées et des cours d'informatique. D'autres formations, plus longues, sont organisées par les écoles professionnelles sur huit mois (agro-alimentaire, action sociale, soins de santé, informatique).

Depuis 1995, le projet de construction "Maison en Bois" enseigne à 50 jeunes comment construire une maison en bois et, au terme de 18 mois de formation et de travail, l'école délivre un brevet.

Le manque de formation constitue le grand dénominateur commun du chômage des jeunes à Helsinki. La Ville souhaite offrir aux jeunes un large éventail de possibilités, dans la mesure où ils présentent tous des motivations, une formation et un profil différents. Pour cela, il faut coopérer avec les employeurs privés, aider les entreprises privées, faire participer les jeunes à des échanges internationaux, favoriser la poursuite des études, coopérer avec d'autres instances nationales et locales.

En 1995, 30 000 jeunes de moins de 30 ans ont participé aux activités organisées par le service Jeunes/Emploi.

\*  
\*      \*

### Les résultats de la Conférence de Florence

1. C'est à la lumière de cette grande variété de situations et d'apports ainsi que de la richesse des positions, politiques et mesures évoquées, qu'un groupe de rapporteurs a procédé, à l'issue des études de cas, à une **Table Ronde** ouverte aux autres participants. Cette Table Ronde a permis une reprise synthétique de l'ensemble des travaux et a tracé en même temps les orientations qui ont été successivement adoptées par les participants sous la forme de conclusions.

Sous la présidence de M. B. **Suaud** (France) la Table Ronde a rassemblé le Maire de Budapest, M. Gabor **Demszky**, le Maire de Dorsten, M. K.C. **Zahn**, le Maire adjoint de Florence, M. P. **Roggi**, Mme A. **Meunier**, représentante de la Confédération Européenne des Syndicats (Bruxelles), Mlle M. **Steindl** de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (Bruxelles) et M. M. **Flament**, Secrétaire Général de l'Association européenne des Régies de quartier (Strasbourg).

Dans sa sagesse, la Présidence a structuré la discussion autour de trois thèmes: la défense et la promotion de la solidarité, la gestion de la situation de l'emploi, du travail et des activités à laquelle nous sommes maintenant confrontés, et les propositions pour l'avenir en vue de lutter efficacement contre le chômage et l'inactivité. Il y a eu, par conséquent, trois tours de table et à chaque fois les autres participants ont pu intervenir pour faire des commentaires et des propositions.

Il m'est impossible de résumer convenablement les résultats de cette Table Ronde, qui

a été vivante et passionnante. Ils ont été repris, sous une forme ou une autre, dans les orientations conclusives. Je précise seulement que les trois organisations représentées à la Table Ronde avaient préalablement soumis aux participants à la Conférence des documents écrits qui ont également alimenté les débats.<sup>4</sup>

2. Lors de la séance finale qui s'est tenue sous la présidence de M. B. Suaud, le Président du Conseil Régional de Toscane, M. A. Passaleva a bien résumé les travaux de la Conférence et les orientations dégagées par la Table Ronde. Il a notamment souligné que le niveau de civilité d'un peuple se mesure moins sur son niveau de richesses que sur le degré d'attention accordé aux plus faibles. C'est pourquoi la solidarité ne doit pas être un vain mot, mais doit être concrètement vécue, y compris et surtout lorsque les temps sont difficiles. Nous sommes dans une période de mutation accélérée; par conséquent, d'une part, nous devons modifier rapidement nos comportements, mais, d'autre part, nous ne pouvons pas couper d'emblée les liens avec tout ce qui nous est familier. S'il nous faut assurer la continuité, nous devons gérer autrement la transition. Les jeunes, surtout, risquent d'être gravement touchés par l'instabilité économique et sociale. Faut-il préparer les jeunes dans un secteur spécifique ou leur offrir une formation progressive, ouverte et souple qui leur permette une adaptabilité professionnelle? Les programmes scolaires devront être revus et les lignes de développement anticipées bien à l'avance. La formation des jeunes doit nous permettre de rattacher le passé à l'avenir en libérant la nouveauté. Mais l'Europe doit aussi être capable de gouverner différemment son économie en développant un concept et une pratique d'économie sociale. Le Président a exprimé le voeu que le projet européen auquel les collectivités doivent être associées pour la promotion de la citoyenneté et le développement de l'activité humaine sache remettre au centre des préoccupations et des priorités la dignité de la personne.

3. Les considérations conclusives adoptées à l'issue de la Conférence sont annexées au

---

<sup>4</sup>Pour la CES, il s'agit d'un document relatif à la première Conférence de recherches sur "Le marché du travail et les politiques de l'emploi et du chômage" (septembre 1995). Dans ce contexte, je peux ajouter que les 28 et 29 avril 1996 s'est tenue à Bruxelles, dans le cadre du Pacte européen de confiance proposé par le Président de la Commission européenne, une réunion avec les représentants des partenaires sociaux. Cette réunion devait être suivie d'une réunion tripartite (partenaires sociaux, Etats et Commission) à Rome à la mi-juin, en vue de préparer les discussions sur l'emploi du Conseil européen de Florence, les 21 et 22 juin.

La Charte de revendications sur la formation professionnelle de la JOC Européenne a été réalisée à partir de milliers d'expériences de jeunes en Europe et a été adressée à toutes les institutions et organisations impliquées dans la formation professionnelle. Après avoir expliqué le concept de formation professionnelle, la Charte précise l'orientation professionnelle souhaitée, se prononce pour une formation pour tous, y compris les exclus du marché du travail, contre la création d'une élite, mentionne le lien entre la formation professionnelle et l'emploi, le développement des capacités humaines, la participation à l'école et à la formation, la responsabilité de l'Etat.

L'Association européenne des Régies de quartier a présenté un document sur l'insertion sociale. Elle regroupe 152 Régies dans 116 villes de quatre pays (108 en France, 2 en Belgique, 8 aux Pays Bas, 4 en Italie). Entreprises autonomes, elles sont créées avec la municipalité et les logeurs pour réaliser, sur le territoire du quartier dans lequel elles sont installées, des travaux de réhabilitation et des activités permettant la réintégration du quartier dans la communauté urbaine. Chaque Régie embauche en priorité les personnes les plus en difficulté. L'ensemble des Régies emploie 6 250 salariés à plein temps. Ceux-ci font l'objet d'un accompagnement social.

Les documents précités sont disponibles auprès du Secrétariat.

projet de Résolution. Comme déjà indiqué, elles présentent les résultats de la Conférence de Florence autour de quatre chapitres:

- I Développer la solidarité
- II Assurer la continuité, gérer la transition autrement
- III Libérer la nouveauté
- IV Promouvoir la citoyenneté (l'action des collectivités pour le développement local et régional de l'action humaine).

Faute de les résumer ici, je dirai tout simplement qu'elles n'ont pas la prétention de constituer un document dogmatique ou exhaustif. Elles doivent plutôt être lues à la fois comme une orientation pour la réflexion et une invitation à l'action libre et solidaire qui, seule, peut garantir un avenir véritablement commun.

Le projet de **Recommandation** aux Etats membres, à l'Union Européenne, au Comité des Régions, à l'Assemblée parlementaire et au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe s'appuie sur ces conclusions. Il en va de même du projet de **Résolution** qui s'adresse aux pouvoirs locaux et régionaux de la Grande Europe. J'attire cependant votre attention sur les propositions d'action pour le Conseil de l'Europe adressées à l'Assemblée, au Comité des Ministres et au CPLRE.